

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 09/07/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E25000074 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
1 Place Robert Galley
BP 9
10001 TROYES CEDEX

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000074 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ROSIERES PRES TROYES (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Louis FALIERES, Technicien sanitaire en retraite, demeurant 12, Grande Cour, VILLENAUXE LA GRANDE (10370) (tel : 03 25 24 42 58 ; portable : 06 66 76 26 34) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain JAQUINET (tel : 03 26 21 55 29 ; portable : 06 79 35 38 83) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le greffier en chef,~~
ou par délégation la greffière,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
8 juillet 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000074 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 25 juin 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ROSIERES PRES TROYES (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Louis FALIERES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Alain JAQUINET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, à M. Jean-Louis FALIERES et à M. Alain JAQUINET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 8 juillet 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

